LA GUERRE DANS LE PACIFIQUE

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

peser sur les colonies hollandaises, doit être suivie de très près.

Si, ajoute le correspondant, nous nous rappelons le précédent en Crète, nous n'avons aucun motif de nier toute possibilité d'une violente attaque par voie des airs.

Singapour appelle à l'aide

Bangkok, 29. — Radio-Singapour a adressé aujourd'hui un urgent appel à la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, réclamant l'envoi à Singapour de plus d'hommes, de plus d'armements, de plus d'avions et de navires. On fait valoir à cet effet la situation désespérée dans laquelle se trouve la forteresse et le fait que les Indes Néerlandaises, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se trouvent dans l'impossibilité de fournir encore de l'aide étant elles-mêmes menacées.

L'action nippone à Sumatra et à Bornéo

Changhaï, 29. — En complément aux informations relatives aux opérations japonaises contre les Indes Néerlandaises, on annonce de Soerabaja que lors du bombardement de l'aérodrome de Medan un immeuble de la Société Aéronautique hollandaise a été touché de plein fouet. En outre, 20 personnes ont été tuées et 40 autres blessées sur l'aérodrome. Par ailleurs, on mande que de nouvelles troupes japonaises ont débarqué à Sararwak (Bornéo britannique).

La pression japonaise s'accentue contre Manille

New-York, 29. — La B.B.C. annonce à 17 heures que selon les derniers renseignements parvenus de Manille, le général Mac Arthur a « raccourci ses lignes de défense au nord de la ville ». Une alerte a été donnée à Manille à 12 h. 30 (heure locale). Il n'y a pas eu de bombardement. Les Japonais ont progressé de nouveau dans le nord de Luçon et débarqué des renforts dans le sud de l'île. Leur pression sur la défense américaine et philippine s'accroît de plus en plus. Depuis ce matin, dans la région située au nord de Manille, les correspondants de presse signalent de violents duels d'artillerie.

La situation s'aggrave dans la capitale de Luçon

Changhaï, 29. — On mande d'une base aérienne nippone aux îles Philippines qu'au cours des attaques exécutées samedi par des aviateurs nippons contre l'aérodrome philippin de Nichols, 17 appareils ont été détruits au sol et deux autres descendus en combat aérien. Des hangars et des installations militaires ont fait explosion à la suite du violent bombardement. Un train de marchandises qui se trouvait à proximité de l'aérodrome a été détruit.

Selon des informations parvenues de Manille, la situation dans la capitale philippine devient de plus en plus critique. Un avertissement adressé à la population déclare qu'à la suite de la destruction de grands gazomètres, il ne sera plus distribué de gaz qu'à concurrence des réserves existantes. Le chef communiste Pedro Abda Santons a demandé qu'on arme la population. L'annonce des victoires nippones a provoqué une révolte dans un pénitencier situé à 20 km. au sud de Manille et dans lequel se trouvaient 4.000 détenus. Une grande partie de la prison a été détruite par les flammes et de nombreux détenus ont été carbonisés ou abattus par des gardes.

Repli stratégique des forces américaines

Washington, 29. — Le communiqué américain de 14 h. 30 (G.M.T.) confirme que les forces du général Mac Arthur se sont repliées sur une ligne de défense plus courte, notamment dans la province de Pampagna. Au cours des jours derniers, les troupes nippones ont reçu des renforts qui se montent à plusieurs divisions d'infanterie, de chars et de cavalerie. Les pertes américaines sont élevées. L'activité aérienne continue d'être grande.

Le Gouvernement des Philippines irait à Washington

Washington, 29. — Les milieux compétents annoncent que l'on étudie l'installation éventuelle à Washington du gouvernement des Philippines au cas où les forces américaines seraient obligées de quitter l'île de Luçon.

Un message de Roosevelt

Stockholm, 29. — Le service anglais d'informations apprend de Washington que le Président Roosevelt a adressé un message à la population des îles Philippines. Dans ce message il promet aux Philippins l'intervention de tous les moyens de défense dont disposent les Etats-Unis, l'empire britannique, les Indes Néerlandaises et le gouvernement de Tchoung-King.

Roosevelt ajoute que le peuple américain n'oubliera jamais ce que le peuple des Philippines fait actuellement et fera ces prochains jours. Il promet aux Philippins de faire en sorte qu'ils deviennent complètement libres et indépendants. Roosevelt conclut son message en déclarant :

« Je suis convaincu que tous les habitants des îles Philippines, hommes, femmes et enfants, feront leur devoir ».

L'activité des sous-marins japonais

Tokio, 29. — Pour la première fois, la section de la Marine du quartier général impérial a communiqué des détails ayant trait à l'activité des sous-marins japonais entre Hawaï et le continent américain.

Jusqu'au 25 décembre, des submersibles nippons ont coulé dix navires marchands totalisant 70.000 tonnes et avarié gravement trois autres bateaux d'une jauge totale de 50.000 tonnes.

L'offensive nippone se développe en Chine

Amsterdam, 29. — La B.B.C. annonce que les troupes nippones qui ont déclenché il y a quelques jours une offensive contre Tchang Cha, capitale du Hunan, ont traversé le fleuve Milo ; elles se trouvent à 40 milles à peine de la ville que la population commence à évacuer.

Les troupes de Tchoung-King battent en retraite

Changhaï, 29. — La 182 et la 12e divisions de Tchoung-King contre lesquelles les Japonais avaient déclenché samedi dernier, une offensive dans le Nord-Ouest de la province de Kiangsi, ont été décimées au cours de la journée de dimanche.

Les villes de Kaoan et de Lichi dans lesquelles étaient installés les quartiers généraux des deux divisions de Tchoung-King sont tombées aux mains des troupes japonaises.

Les divisions ont abandonné toute résistance et battent en retraite.

ECHEC ANGLAIS EN LIBYE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le général Cunningham, auquel fut confié au début de l'offensive britannique de Libye le commandement des troupes de l'armée de terre et qui constituait pour les Anglais la plus forte garantie de succès, a dû abandonner son commandement deux semaines à peine après le déclenchement de l'offensive.

Les milieux italiens voient dans ce fait la meilleure preuve que les opérations ne se sont nullement déroulées selon les prévisions de la propagande britannique.

Par ailleurs, on attire l'attention sur le fait qu'au cours des combats de Libye, ni un général allemand, ni un général italien n'ont été faits prisonniers, mais que par contre cinq généraux anglais ont été capturés par les troupes de l'Axe.

Les pertes, de part et d'autre, en prisonniers et en matériel correspondent à cet état de choses.

On constate en conclusion qu'à l'heure actuelle les Anglais sont contraints de se demander, un mois après l'annonce pompeuse par Churchill de la destruction imminente des forces allemandes et italiennes, en quoi consistent en vérité les victoires anglaises en Libye.

EDEN A CONFÉRÉ A MOSCOU AVEC STALINE ET MOLOTOV

Amsterdam, 29. — On a annoncé officiellement à Londres que M. Eden, ministre des Affaires étrangères d'Angleterre, se trouve à Moscou, où il a eu des pourparlers avec Staline et Molotov.

Le communiqué anglais ajoute que les négociations ont prouvé l'identité de vues des deux parties dans toutes les questions se rapportant à la guerre. Les deux parties en cause sont persuadées que les pourparlers de Moscou constituent un nouveau pas en vue d'une collaboration plus étroite entre l'U.R.S.S et la Grande-Bretagne.

Selon le service d'informations anglais, l'ambassadeur britannique en Turquie et le ministre anglais à Téhéran, ont également pris part aux entretiens d'Eden à Moscou.

Le même service d'information fait remarquer que l'avis de ces deux diplomates au sujet de la situation en Moyen-Orient et du développement probable des événements dans ces régions aura certainement revêtu une grande importance pour les entretiens communs.

Le service anglais d'informations ajoute que les préparatifs en vue des entretiens de Moscou avaient déjà été faits avant le commencement du conflit en Asie orientale et dans le Pacifique. En effet, le ministre des Affaires étrangères aurait déjà été en route vers Moscou avant le déclenchement des hostilités.

∴

Amsterdam, 29. — Le service d'informations anglais annonce que M. Maisky ambassadeur d'U.R.S.S. à Londres, ainsi que Sir Stafford Cripps, ambassadeur de Grande-Bretagne en U.R.S.S., ont pris part aux pourparlers que M. Eden vient d'avoir à Moscou avec Staline et Molotov.

Sir Alexander Cadogan, sous-secrétaire du Foreign Office, ainsi que le lieutenant général Eye, sous-chef de l'état-major impérial britannique, ont également assisté à quelques entretiens.

Eden ramène à Londres des chefs syndicalistes soviétiques

Stockholm, 29. — L'agence Reuter annonce que M. Eden, actuellement en route pour Londres, est accompagné dans son voyage par une délégation de représentants des syndicats soviétiques, présidée par M. Chvernik, secrétaire général des syndicats de l'U.R.S.S., et par Mme Nikolaieva, secrétaire du Comité central de l'Union des syndicats.

LES ITALIENS INFLIGENT UNE LOURDE DÉFAITE AUX TROUPES SOVIÉTIQUES

Au cours d'une puissante contre-attaque ils se sont emparés de nouvelles positions

Rome, 29. — L'offensive déclenchée le jour de Noël par les Bolchevistes contre les positions italiennes du secteur sud du front oriental a abouti, après trois jours de durs combats, à une lourde défaite de l'ennemi.

Dans l'espoir de percer les positions tenues par les Italiens, le commandement soviétique avait mis en ligne une division de cavalerie et trois divisions d'infanterie.

Les troupes du corps expéditionnaire italien ne se sont pas bornées à repousser les attaques ennemies, mais, côte à côte avec des unités allemandes, elles ont passé à une puissante contre-attaque. Au cours du troisième jour de combat, l'ennemi a été rejeté au delà de ses positions de départ, tandis que les troupes italiennes s'emparèrent de nouvelles positions.

Les pertes de l'ennemi sont considérables. Sur le champ de bataille, il a abandonné plus de 2.000 tués. En outre, nous avons fait un millier de prisonniers et capturé des centaines de canons, de mitrailleuses et d'armes automatiques.

Informations Régionales

LE DRAME DANS UN GARNI A DOUAI

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

On voit le milieu.

Précisons en outre, que la maisonnée Grün-André était fréquemment le théâtre de discussions, qui éclataient — et cela arrivait trop souvent — lorsque l'homme et la femme avaient bu plus que de raison.

Le vacarme au premier

Dans la soirée du mardi qui précédait Noël, une discussion d'une violence inaccoutumée surgit. Grün cassait la vaisselle en la lançant sur son amie comme sur un jeu de massacre.

Le vacarme mené dans le garni devint bientôt intolérable.

Agacée, Mme Goudu voulut aller voir ce qui se passait à l'étage.

— Laisse-les donc, lui conseilla son mari, qui est chauffeur-livreur aux « Coopérateurs », ils se calmeront bien sans notre intervention.

Mais la sarabande continuait. Mme Goudu résolut de monter. Son fils aîné, Norbert, âgé de 16 ans, lui dit :

— Maman, je t'accompagne, et il s'engagea à sa suite dans l'escalier.

Arrivés sur le palier, ils trouvèrent, affolée, Mme André qui criait :

— Venez vite, il va jeter mon enfant sur la rue !

Grün, en effet, avait saisi le plus jeune bébé de son amie, un gosse de deux ans, et menaçait de le passer par la fenêtre.

Mme Goudu pénétra dans la chambre, suivie de son fils. La bougie qui éclairait le garni était tombée, le jeune Goudu se pencha pour la ramasser.

Le tisonnier sur le crâne

Au même instant, un tisonnier, lancé à toute volée, vint le toucher, la pointe en avant, à la partie arrière du sommet du crâne ; cette pointe pénétra dans la boite cranienne à une profondeur de sept à huit centimètres, dans un fracas horrible d'os qui se brisaient.

Le petit s'affaissa en s'écriant : « Maman, je suis tué ! »

Grün, qui avait d'abord cru atteindre son amie, se trouva subitement calmé et c'est lui-même qui retira, de la tête du malheureux, la tige de fer qu'il avait enfoncée.

Un médecin vint prodiguer ses soins au jeune blessé, auquel il fit de fréquentes visites durant quarante-huit heures. Le troisième jour il ordonna le transfert du petit à l'Hôtel-Dieu.

C'est alors seulement que le père Goudu songea à alerter la police ; il conta les faits, se réservant de déposer une plainte dans le cas où les blessures de son fils s'aggraveraient.

Cette conjoncture se produisit. L'état du petit était désespéré. Il succomba, dimanche soir, à l'Hôtel-Dieu de Douai, après d'atroces souffrances

Grün est arrêté

M. Piacentini, commissaire central de police, a fait aussitôt procéder à l'arrestation de Grün, que les agents allèrent quérir à son domicile, lundi matin, à 6 h. 30.

Il fit également rechercher Mme André. L'homme et la femme ont été entendus par la sûreté et Grün a été incarcéré à la prison de Cuincy.

Le jeune Goudu était l'aîné de trois enfants. Après avoir été serveur dans un café de la place d'Armes, il allait apprendre, à l'abattoir de Douai, le métier de tueur.

Vingt écoliers du Nord et du Pas-de-Calais retour de Vichy

Mardi matin, les vingt écoliers du Nord et du Pas-de-Calais qui sont allés porter au Maréchal, en compagnie des enfants de toutes les régions de France l'hommage des petits Français, quittaient Paris pour regagner nos départments.

La moitié de cette petite caravane est descendue à ARRAS, tandis que le reste arrivait à Lille, un peu avant treize heures.

A leur arrivée en cette dernière gare, les jeunes voyageurs, un peu fatigués certes, mais enthousiasmés de leur voyage, ont été reçus par MM. THELLIER de PONCHEVILLE, Délégué Départemental du Secours National et HOVAERE, Délégué à la Jeunesse

Le voyage qui s'est effectué dans les meilleures conditions, a frappé l'esprit des enfants. Ils sont heureux d'avoir vu le Maréchal, et de lui avoir crié du plus profond de leur cœur : « Maréchal, nous voilà ! »

C'est avec fierté qu'ils portaient sur la poitrine le médaillon offert par le Chef de l'État, et qui sera pour eux un souvenir impérissable.

LES COMMUNIQUÉS OFFICIELS

La vente du rhum est interdite

A dater de ce jour, conformément aux prescriptions ministérielles émanant du Secrétariat d'Etat au Ravitaillement, toutes les quantités de rhum sont bloquées chez les commerçants détenteurs.

La vente en est rigoureusement interdite jusqu'à parution d'instructions complémentaires.

Les déclarations de stock devront être adressées à M. le Directeur du Ravitaillement Général, 54, rue Jean Sans Peur, à Lille, **pour le 5 janvier 1942** au plus tard.

Déclarations de stocks

L'arrêté du 11-8-41 fait obligation à toute personne physique ou morale (particuliers, collectivités, sociétés, etc.) qui détient, au dernier jour du mois et à quelque titre que ce soit, des denrées alimentaires en quantités supérieures aux minima indiqués ci-après, de déclarer ces quantités, par lettre recommandée, au Directeur départemental du Ravitaillement général, 54, rue Jean-Sans-Peur à Lille, pour le 5 du mois suivant.

La déclaration doit être faite en double exemplaire par les industriels et en un seul par les autres détenteurs qui doivent, outre leurs noms et adresse, mentionner leur qualité d'industriels, commerçants grossistes, commerçants détaillants, etc.

La déclaration pourrait être faite sur papier libre si les imprimés manquaient dans les mairies.

Viande congelée : Bœuf, mouton, abats, 500 kgs au total ; viandes salées ou fumées, 100 kgs ; conserves de viande, 100 kgs ; œufs (en conserve ou frigo), 1.000 œufs ; volailles mortes congelées, 100 kgs ; saindoux, 50 kgs ; suifs, 50 kgs ; graisse végétale, 50 kgs ; huile d'arachide, huile d'olive, huile de noix, 50 kgs pour l'ensemble ; poissons en frigorifique, 25 kgs ; semoules de céréales, 25 kgs ; pâtes alimentaires, 25 kgs ; sel, 25 kgs ; riz, 25 kgs ; farines : de blé (1), 25 kgs ; de céréales secondaires, 25 kgs ; de légumineuses, 25 kgs ; composées (produits de régime), 25 kgs.

(1) Ne sont pas assujettis à la présente déclaration les meuniers boulangers.

Avis d'examen et de concours dans les P.T.T.

1° Un examen d'aptitude aux emplois de **jeune dame comptable dactylographe et de jeune dame dactylographe** de l'Administration des P.T.T. sera ouvert à Lille le 19 février 1942. Cet examen est réservé aux candidates en résidence dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais et faisant partie des catégories suivantes :

a) orphelines de guerre, victimes civiles de guerre, bénéficiaires de l'art. 57 de la loi du 31 mars 1919 ;

b) veuves **non remariées**, orphelines célibataires d'agent ou d'ouvrier des P.T.T., femems et filles (célibataires) d'agent ou d'ouvrier des P.T.T. titulaires d'une pension (ou rente) civile d'invalidité.

Les postulantes devront être en possession du brevet élémentaire ou d'un diplôme au moins équivalent et être âgées de 17 ans au moins dans le courant de l'année 1942, et de moins de 21 ans au jour de l'examen.

En outre, les candidates devront satisfaire aux conditions imposées pour l'accès aux fonctions publiques par les lois du 13 août 1940 sur les sociétés secrètes, 3 avril 1941 sur la nationalité française, 2 juin 1941 sur le statut des juifs.

Clôture des inscriptions : 10 janvier 1942 au soir.

2° Un concours pour le recrutement de **60 sténo-dactylographes,** dont sténotypistes à l'Administration Centrale des P.T.T. sera ouvert à Paris, Clermont-Ferrand et Nancy, le samedi 21 février 1942 pour l'épreuve éliminatoire de sténographie et sténotypie, et dans des centres qui seraient désignés ultérieurement, le mardi 14 avril 1942 en ce qui concerne les épreuves définitives.

Clôture des inscriptions : 17 janvier 1942 au soir.

Pour ces deux concours, les candidates devront être âgées de 18 ans au moins et de 25 ans au plus dans le courant de l'année 1942 et satisfaire aux conditions fixées par les lois du 13 août 1940 sur les sociétés secrètes, 3 avril 1941 sur les nationalités, 2 juin 1941 sur le statut des juifs. En outre, les femmes mariées ne pourront participer aux épreuves que si leur mari est dans l'impossibilité de subvenir aux besoins du ménage.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction des P.T.T., Service du Personnel, place de la République à Lille.

Aux bénéficiaires de chocolat

Il est porté à la connaissance des bénéficiaires du rationnement du chocolat que les inscriptions remises à la date du 5 juin 1941 seront annulées au 31 décembre 1941.

En conséquence, un nouveau recensement sera effectué du 1er au 5 janvier, date à laquelle tous les bénéficiaires de ce rationnement devront avoir déposé chez le détaillant de leur choix le ticket d'inscription se trouvant sur les nouvelles cartes qui viennent d'être distribuées.

Le service de cette inscription commencera en février 1942 avec la distribution du premier ticket « C I » des nouvelles cartes de rationnement, ticket qui ne devra être détaché par le détaillant que contre remise de la ration correspondante.

Avis important. — La ration correspondante au ticket de décembre des anciennes cartes sera délivrée en janvier par les commerçants chez qui les bénéficiaires se sont fait inscrire en juin 1941.

En outre, les tickets afférents à la carte correspondante aux rations d'octobre, novembre, décembre, de l'année 1941 seront périmés à la date du 28 février 1942.

LA DISTRIBUTION DU LAIT

La Préfecture nous communique un rectificatif au communiqué du 24 décembre 1941, deuxième alinéa, au lieu de :

« Cette affiche doit indiquer, outre le numéro du local agréé, l'horaire de la distribution qui doit s'effectuer dans l'ordre ci-après :

« Première priorité : enfants de 0 à 6 ans 3/4 de litre.

« Deuxième priorité : malades, 1/2 litre.

« Troisième priorité : enfants de 6 à 13 ans, 1/4 litre ».

Lire :

« Cette affiche doit indiquer, outre le numéro du local agréé, l'horaire de la distribution qui doit s'effectuer dans l'ordre ci-après :

« Première priorité : enfants de 0 à 6 ans, 3/4 litre.

« Deuxième priorité : malades munis de la carte verte, 1/2 litre.

« Troisième priorité : malades munis de la carte bleue, 1/4 litre.

« Quatrième priorité : enfants de 6 à 13 ans, 1/4 litre ».

Le reste sans changement.

Poulets et lapins pour la ravitaillement général

A la date de ce jour, toutes les quantités de volailles, lapins, gibiers congelées ou conservées en boîtes, ainsi que les quantités qui seront mises en conserve à partir de ce jour sont bloquées et tenues à la disposition du Ravitaillement général.

Toute demande de déblocage devra être adressée au Directeur départemental du Ravitaillement général du Nord, 54, rue Jean-Sans-Peur à Lille.

L'œuvre d'entr'aide réalisée par les Écoliers de France

Une circulaire ministérielle assez récente dressait le bilan de l'activité de nos écoliers, qui, sous la direction de maîtres auxquels on ne fait jamais appel en vain, ont participé activement aux œuvres et services d'entr'aide du Maréchal, ainsi qu'à d'autres initiatives prises pour faire face aux difficultés actuelles.

La vente des portraits du Maréchal plaquettes, calendriers, etc., a rapporté environ 17 millions de francs. Si l'on ajoute 3.785.000 kgs de vêtements ramassés, 207.000 livres et 69.925 colis expédiés aux prisonniers, 5.300.000 fr. recueillis pour les œuvres d'entr'aide aux prisonniers, 1.900.000 kgs de glands et de marrons récoltés, 3.290.000 kgs de ferrailles entassées, on aura une idée du travail accompli par les élèves, grâce au dévouement des instituteurs et institutrices dont le dévouement ne se dément jamais.

Les magnifiques résultats obtenus dans ce domaine méritaient d'être signalés : nul doute que ce vaste courant d'émulation s'étendra encore dans les jours qui vont suivre. Dans l'enthousiasme et dans la joie, les écoliers intensifieront leurs efforts pour parfaire cette noble tâche qu'est la lutte contre la misère.

Examen des Bourses Nationales en 1942

Les sessions des examens d'aptitude aux bourses nationales d'enseignement secondaire et de cours complémentaires s'ouvriront en 1942, dans tous les départements le Jeudi 7 Mai 1942.

Les épreuves écrites des 1re et 2e séries auront lieu le 7 Mai 1942, à partir de 8 heures. Les épreuves écrites des autres séries auront lieu le Jeudi 21 Mai 1942 à partir de 8 h.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 31 Janvier 1942 à l'Inspection Académique.

Les pièces suivantes doivent être fournies :

1° Acte de naissance sur papier timbré à 9 fr., cette pièce doit avoir moins de trois mois de date.

2° Certificat de nationalité, sur papier timbré, délivré par le Maire ou le Juge de paix. (Seuls les candidats de nationalité française sont autorisés à concourir).

3° Extrait de tous les rôles des contributions payées par les parents, certifié exact et complet par le percepteur, ou un certificat de non-imposition.

4° Certificat de salaire délivré par le patron.

5° Etat des ressources de la famille, jaune pour les garçons, rose pour les filles. Cet état doit être certifié exact par le Maire de la commune.

Il est indispensable d'indiquer le montant total annuel de toutes les ressources de la famille (imprimé fourni dans les établissements).

La demande d'inscription et de bourse est à établir sur papier timbré à 6 fr., conformément aux instructions données dans les établissements d'enseignement public et privé.

Livre d'or de l'Enseignement

MORT AU CHAMP D'HONNEUR

M. Charles Consille, instituteur à Villers-Guislain, Lieutenant au 73e R.I. est tombé au cours de la bataille de Rethel, le 10 juin 1940, tué à la tête de sa section avec trois de ses hommes en résistant à l'ennemi.

RÉCOMPENSES MILITAIRES

M. Jules Ronday, instituteur à Trith-St-Léger a obtenu la croix de guerre avec citation à l'ordre du Régiment.

M. Achille Hacout, instituteur à Seclin, a obtenu la Médaille militaire et la croix de guerre avec palme.

Répression de la hausse illicite et du commerce clandestin

Par arrêtés en date du 22 décembre 1941, pris sur la proposition du Comité Départemental des Prix, M. le Préfet du Nord a ordonné la fermeture des établissements ci-après :

Etablissement tenu par Mme Ansel Jeanne, femme Flouquet, cabaretière, 11, place Jacquard, à Lille ; fermeture à compter du 28 décembre 1941, jusqu'à ce qu'il ait été statué définitivement sur les poursuites judiciaires

Etablissement de M. Couteau Albert marchand de cycles et accessoires, 43 rue d'Orchies, à Saint-Amand ; fermeture d'un mois à compter du 1er janvier 1942.

En outre, le Comité estimant que les faits relevés sont de nature à motiver des poursuites devant les tribunaux, le Parquet a été saisi des dossiers de ces affaires.

LE CHARBON POUR JANVIER

Le Bureau Départemental des Charbons communique :

Le Préfet du Nord, Préfet de la Région de Lille, a fixé comme suit la valeur des tickets Nos 5 et 6 des cartes de charbon, mis en circulation en janvier 1942 :

	Coup. 5	Coup. 6
Cartes blanches...	50 kg.	50 kg.
» jaunes ...	50 kg.	50 kg.
» rouges ...	50 kg.	100 kg.
» vertes	50 kg.	150 kg.

Les marchands de charbon détenteurs de schlamms devront obligatoirement délivrer 150 k. de schlamms en remplacement de 50 kg. de charbon, pour le coupon N° 5.

Il devra en être de même pour le poussier de coke qui est assimilé aux schlamms.

Les coupons Nos 1, 2, 3 et 4 mis en circulation les mois précédents ne sont pas périmés. Les coupons 1 et 2 peuvent être servis par priorité ; il suffit aux personnes démunies de charbon, désireuses de se faire servir ces coupons, de se présenter à la Mairie de leur résidence, munies de leurs cartes de charbon (auxquelles les coupons 1 et 2 devront encore être attachés).

Les coefficients de livraison pour les cartes de la Petite Industrie restent fixés comme suit :

1re priorité : 100 %.

2e et 3e priorités : 70 %.

Sans priorité : 50 %.

Les livraisons se feront uniquement par douzième du tonnage de base, compte tenu du coefficient ci-dessus, sauf indication spéciale.

EXPÉDITION ET RÉPARTITION DU POISSON

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la répartition du poisson dans les Centres de Consommation des deux départements et de réglementer les conditions d'expédition et de vente de cette denrée, MM. les Préfets du Nord et du Pas-de-Calais arrêtent :

Art. 1er. — L'expédition du poisson par route, des Comptoirs de Gravelines et de Boulogne, est interdite. Elle devra se faire exclusivement par chemin de fer. Chaque envoi sera accompagné d'une autorisation de transport délivrée, au départ, par le Comptoir.

Toutefois, l'expédition pourra continuer à se faire par camion dans les communes limitrophes de Gravelines, dont la liste sera arrêtée, sous réserve d'être accompagnée d'une autorisation spéciale délivrée par le Comptoir.

Art. 2. — La répartition du poisson, dans les ports de pêche, se fera conformément au règlement intérieur des Comptoirs de Gravelines et de Boulogne, lequel est approuvé et dont u nexemplaire restera annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Dans chaque centre de consommation, un réceptionnaire unique qui sera, en principe, un commerçant désigné par ses collègues, assurera la réception et la répartition du poisson, cette dernière opération en collaboration, s'il y a lieu, avec le Comité local. Au cas où les commerçants ne procéderaient pas à la désignation de ce réceptionnaire, il y sera pourvu d'office par les soins du Directeur Départemental du Ravitaillement Général, en accord avec les maires des villes intéressées.

Art. 4. — Le poisson sera expédié par le Comptoir au Réceptionnaire unique du Centre de Consommation, suivant les indications fournies par les Services du Ravitaillement Général. Les contingents attribués audit Centre seront calculés en fonction du chiffre de la population.

Art. 5. — L'expédition du poisson par les Comptoirs, d'une part, sa réception et sa répartition dans les Centres de Consommation, d'autre part, s'effectueront sous la surveillance de MM. les Sous-Préfets, de MM. les Maires et de MM. les Directeurs du Ravitaillement Général.

La nouvelle compagnie des sapeurs-pompiers D'ANNŒULLIN

(Ph. privée)

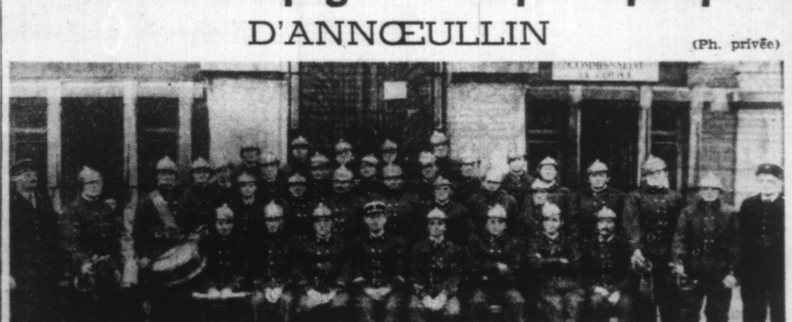

Nous sommes heureux de donner aujourd'hui la photographie de la nouvelle Compagnie des sapeurs-pompiers à Annœullin dont nous avons annoncé dernièrement la création.

Il faut remonter à 40 années en arrière pour trouver une société régulièrement constituée. Le dernier lieutenant qui la dirigeait était M. Toussaint Marcy. Les anciens se rappellent cette belle figure souriante et aimable dans sa tenue de lieutenant de sapeur-pompier. M. Marcy produisait sur le public un effet de sympathie. A cette époque, les luttes politiques aidant, les sapeurs-pompiers disparurent et le matériel plus ou moins entretenu était ces temps derniers défectueux.

L'administration municipale actuelle a sagement agit en adressant un appel au public en vue de la reconstitution du corps des sapeurs-pompiers et en renouvelant par un matériel moderne celui devenu inutilisable.

Ce ne fut pas en vain, le nombre des volontaires dépassa les besoins, actuellement encore le lieutenant, M. Oscar Lheureux, reçoit des demandes d'admission, mais il ne peut que les inscrire pour remplacer les vacances qui se produiront à l'avenir.

En plus du service contre l'incendie, nos sapeurs-pompiers peuvent être appelés à se rendre utiles, comme ils l'ont fait en mai 1940 où, volontaires de la défense passive, ils se dévouèrent à relever les victimes des combats violents qui se sont déroulés sur le territoire ; 15 morts et des blessés furent relevés par eux et transportés à l'hospice ou ailleurs. Ils donnèrent là un bel exemple de sang-froid et de courage.

Il est rappelé qu'en cas d'incendie, le public doit téléphoner à M. Oscar Lheureux, lieutenant de la Compagnie (Tél. N° 12) qui donne aussitôt l'alarme. Quatre clairons remplacent provisoirement la sirène qui actuellement n'est pas autorisée à fonctionner.

Le communiqué italien

Rome, 29. — *Le Grand Quartier Général communique :*

Avec de fortes divisions blindées, l'ennemi a tenté une action d'encerclement dans le territoire d'Agedabia. La tentative fut enrayée par le feu de notre artillerie ; l'ennemi fut pris de flanc par des divisions motorisées germano-italiennes et fut battu. 58 chars blindés ainsi qu'un grand nombre de tanks et camions furent, soit anéantis, soit capturés.

Sur les fronts de Solloum et de Bardia, rien de particulier à signaler.

Au cours d'attaques répétées de la Luftwaffe allemande sur Malte, trois appareils ennemis ont été abattus.

La Luftwaffe allemande a, entre Noto et Rosolini, contraint d'atterrir un bombardier trimoteur qui tentait de survoler Catane. L'équipage, composé de six hommes, fut fait prisonnier.

Dans la Méditerranée orientale nos avions torpilleurs ont attaqué une flottille ennemie et ont touché un croiseur lourd et deux grands vapeurs. Les chasseurs escortant le convoi ont perdu en combat aérien deux Curtiss. Un de nos appareils n'est pas rentré. Trois autres avions purent, malgré de graves avaries, rejoindre leur base.

L'EXPRESS BERLIN-VARSOVIE A DÉRAILLÉ

Berlin, 29. — L'express Berlin-Varsovie a déraillé le 27 décembre, à 2 heures du matin, entre Francfort-sur-Oder et Posen.

La catastrophe est imputable, d'après l'enquête officielle, au fait que, par suite de la mauvaise visibilité, le rapide brûla un signal fermé. Il y a 38 tués. Douze blessés sont encore en traitement à l'hôpital.

En quatrième page :
Suite des INFORMATIONS GÉNÉRALES

ROGER-LA-HONTE

par Jules Mary

— 10 —

— Vous pourrez, je suppose, nous donner le détail des valeurs, or ou billets, qui constituaient les cent trente mille francs remboursés à Larouette ?... C'est pour nous, vous le comprendrez, de la dernière importance.

Derrière ses lunettes, l'œil bleu du magistrat, pénétrant et fouilleur, descendait jusqu'au fond du cœur de Laroque.

Mais celui-ci possédait tout son sang-froid. Il ne sourcilla pas.

— J'en conférerai avec mon caissier, dit-il, qui seul est en mesure de vous fournir ces détails.

Laroque prit congé. L'heure du train approchait.

Les deux hommes se saluèrent.

M. Lacroix le regarda, du coin de l'œil, par la fenêtre entr'ouverte du cabinet, s'éloignant dans la direction de la gare.

— Toi, mon bonhomme, murmura-t-il, tu es très fort, mais tu t'es approché trop près de la flamme... Ça te brûlera...

Il prit dans son portefeuille une lettre de convocation tout imprimée.

Il remplit les blancs, écrivit l'heure de la convocation, le nom de Mme Laroque et le post-scriptum suivant :

« Prière d'amener Mlle Suzanne. »

Puis il mit la lettre sous enveloppe et l'envoya porter à la villa.

Lorsque Henriette la parcourut, elle trembla...

Tout, maintenant, pour la pauvre femme, était motif à frayeur

La lettre, sèche et brève, était conçue en termes administratifs :

« Vous êtes priée de vous présenter à la mairie, près du commissaire de police de Versailles, pour affaire qui vous concerne »

Rien de plus. Mais cela ne suffisait-il pas pour renouveler ses angoisses ?

Que voulait M. Lacroix ? L'interroger ? interroger Suzanne ?

Sans doute, Victoire avait parlé ?... Qu'allait-elle faire pour se défendre ?

Tout d'abord, elle se révolta contre l'insistance du commissaire.

Une sorte de colère froide la prit contre cet homme, dont elle sentait passer sur elle la curiosité et la pénétrante intelligence.

Elle laissa Suzanne à la villa, mit son chapeau et sortit.

M. Lacroix était seul quand elle entra.

— Me voici, monsieur, dit-elle bravement.

« Vous m'avez demandée ?

— Oui ; mais je vous avais prié d'amener votre fille ?

— Suzanne est souffrante... Du reste, ce n'est qu'une enfant... Qu'avez-vous à me dire? En quoi puis-je vous être utile?

— Vous allez le savoir, madame, dit Lacroix, avançant un fauteuil. Il s'agit toujours, comme vous devez le penser, de l'assassinat de Larouette... Je désire, madame, entendre de vous, sur ce meurtre, la vérité, mais la vérité tout entière, sans hésitations, sans réticences...

— Je n'ai rien à ajouter à ma déposition d'hier...

M. Lacroix la regarda en face et froidement :

— Vous mentez, madame...

— Monsieur ! dit-elle, se levant frémissante.

Il fit un geste pour la calmer. Et, avec la même dureté, il répéta :

— Vous mentez... j'en ai la conviction... j'en ai la preuve...

La lutte commençait. Elle le comprit. Elle était saisie d'une fureur d'impuissance... et son cœur défaillait, en dépit de sa résolution.

— Je vous rappellerai tout d'abord brièvement, fit le commissaire, ce que vous m'avez dit, lorsque je suis allé à la villa vous demander quelques renseignements.

— C'est inutile, monsieur. Je me souviens parfaitement de ce que j'ai dit Je n'ai rien à y ajouter, rien à y retrancher.

— C'est ce que nous verrons plus tard. Hier, vous avez prétendu que vous n'aviez rien, absolument rien entendu, — que vous n'aviez rien vu, — et que vous dormiez depuis dix heures.

— Peut-être était-il un peu plus tard, je l'ignore.

— Beaucoup plus tard J'aime mieux vous avouer tout de suite que votre femme de chambre ne m'a rien caché de ce qui s'est passé. A onze heures et demie, appuyée à votre balcon, vous attendiez encore votre mari — et, chose à remarquer, vous étiez avec votre petite fille, laquelle pourtant, se couche, d'ordinaire, beaucoup plus tôt.

— Je suis restée assez longtemps au balcon, en effet.

— Pendant que vous y étiez, voici ce qui s'est passé, ce que vous avez vu. Un homme a traversé la rue. Votre fille a reconnu son père. Elle l'a appelé par son nom : « Père ! père !» a-t-elle dit. Vous l'avez reconnu vous-même, car, en vous penchant, vous lui avez reproché d'être en retard et de vous avoir inquiétée.

— C'est faux.

— Cela est vrai. Vos paroles textuelles, les voici : « Roger, pourquoi es-tu en retard ! Comme nous sommes inquiètes ! » Et ce n'est pas tout... Suzanne s'écriait encore : « Tiens, père qui va chez le voisin. » Peu d'instants après, — une minute à peine, — un coup de pistolet est tiré dans la maison qui n'est séparée de la vôtre que par une rue assez étroite... Et vous vous rejetez dans votre chambre, comme pour fuir un spectacle terrifiant, en disant : « Roger ! Lui ! C'est horrible! »

— Tout cela, monsieur, n'est qu'une suite d'inventions monstrueuses, et il faut que Victoire soit folle...

— C'est bien, en effet, ce que vous lui avez répondu lorsqu'elle vous a demandé si vous aviez entendu la détonation.

— Enfin, — dit-elle, nerveuse et colère, — vous ne pouvez cependant pas m'obliger à vous raconter ce dont je n'ai pas été témoin.

— Non, madame, je ne le puis. La déposition, même, que vous me faites, je ne puis la relater que sous forme de rapport, car la loi me défend d'entendre, comme témoin régulier, un allié, père, mère, fille ou femme de celui que je soupçonne fort d'être le coupable que je cherche...

— Mon mari !

— Vous l'avez dit, madame, votre mari...

— Eh ! monsieur, à votre tour, vous êtes fou... Réfléchissez donc à l'infâmie d'une accusation pareille... Cela n'a pas le sens commun... et je suis tranquille, personne ne vous croira.

— Cette accusation, madame, s'appuie, malheureusement, sur de fortes préventions, lesquelles seront devenues, avant ce soir, j'en suis certain, d'irrécusables preuves. A cette heure, votre mari doit subir un premier interrogatoire dans son bureau de la rue Saint-Maur. Il est entre les mains de la justice et il faut qu'il se défende.

— Arrêté ! Roger ? Mon Dieu, mon Dieu !...

Elle ne pleurait pas. Ses yeux étaient rouges, mais secs. Elle avait épuisé, depuis deux jours, toutes les émotions les plus intenses, et elle s'attendait si bien à ce dénouement funeste qu'elle y était en quelque sorte préparée, et que cette nouvelle ne lui enlevait rien de son sang-froid.

Le commissaire comprit cet état singulier de son esprit.

Il hocha la tête, et avec une certaine douceur qu'il n'avait pas montrée jusque-là :

— Vous devez beaucoup souffrir, dit-il, et je me fais presque un scrupule d'insister encore... Je vous plains sincèrement.

Elle releva le front avec un air de bravade :

— Et vous avez tort de me plaindre, monsieur. Et vous avez tort de croire que je souffre. Pourquoi souffrirais-je ? Je suis attristée par l'erreur que vous avez commise en faisant arrêter mon mari, mais je suis tranquille sur son sort, et il n'aura pas de peine à se disculper.

— C'est votre conviction, tant mieux ! Je dirai même que c'est votre devoir de parler ainsi.

— Eh bien ! monsieur, pourquoi, dès lors, m'interrogez-vous ?

— Vaus allez le savoir. Je reprends la suite de la déposition de votre femme de chambre. Vous étiez au balcon, et vous avez été, vous et votre fille, témoins du crime. Et telle a été votre épouvante que vous ne vous êtes pas couchée. Votre lit était défait, mais l'a été par vous le matin. Victoire l'affirme. Reconnaissez-vous au moins, la vérité de ce détail ?

— Cela est faux, comme le reste.

— Vous n'étiez pas seule à ne point dormir. Victoire a affirmé encore que M. Laroque, lui non plus, ne s'est pas couché. Et votre mari n'a pas eu, comme vous, la précaution de chiffonner les draps et de défaire la couverture.

— Mon mari a beaucoup d'affaires. Ses ateliers occupent tout son temps. Il cherche souvent des améliorations, des simplifications pour ses machines. Et les travaux que nécessitent ces inventions l'absorbent parfois au point qu'il passe la nuit devant ses dessins et ses plans, ne se souciant ni de l'heure ni de la fatigue. Cela lui est arrivé maintes fois, monsieur.

— C'est possible, je le reconnais. Mais au moins vous avouerez qu'elle est singulière, cette coïncidence qui fait que, tous les deux, la même nuit, vous ne songiez pas à dormir ?

— Je vous répète, monsieur, que moi je me suis couchée.

Le commissaire haussa les épaules.

— Tout me prouve, madame, que de votre balcon, malgré vous et sans pouvoir l'empêcher, vous avez assisté au meurtre de Larouette.

— Encore une fois, monsieur, c'est de la folie et je vous jure.

— Hélas ! madame, vous ne répondez que par des dénégations pures et simples aux affirmations si claires de votre femme de chambre.

« Au lieu de nier, ainsi que vous le faites — il est si facile de nier ! — que n'expliquez-vous, au contraire, les paroles que vous avez laissé échapper, la terreur où vous étiez, les exclamations d'épouvante que vous n'avez pu retenir ?

« Ne voyez-vous pas que vos dénégations, que votre silence même est plus terrible pour votre mari qu'une accusation motivée ?

(A suivre).